



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

ACHIVES BDD-995-01

CONVOCATION

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES
À TOUS LES DÉLÉGUÉS
DE L'A.P.L.

AVIS DE CONVOCATION
BUREAU DES DÉLÉGUÉS
Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :



LE MERCREDI, 7 MAI 2025

👉 18 h 00 👈

Accueil à compter de 17 h 30

**ÉCOLE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY
(à la cafétéria)**

225, boul. Brisebois, Châteauguay, Qc, J6K 3X4

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Élection au CE de L'APL;
6. Grief et arbitrage;
7. Affectation (Journées de recrutement);
8. Communication APL (référence de la proposition de Patrick Dupré);
9. SAE « PRÉVENIR – Lutte contre la violence sexuelle »;
10. Projet de loi 47, 94, 89, 100
11. Informations;
12. Questions diverses...
13. Nouvelles de mon milieu;

Guy Poissant, 1^{er} vice-président
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)
36, boul. Taschereau – CP 36
La Prairie QC J5R 3Y1
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
SiteWeb : www.lignery.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 7 MAI 2025 À 18 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY POISSANT.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Élection au CE de L'APL;
6. Grief et arbitrage;
7. Affectation (Journées de recrutement);
8. Communication APL (référence de la proposition de Patrick Dupré);
9. SAE « PRÉVENIR – Lutte contre la violence sexuelle »;
10. Projet de loi 47, 94, 89, 100
11. Informations;
12. Questions diverses...
13. Nouvelles de mon milieu;

PRÉSENCES :

(ARCHIVES BDD-996-04)

Provost, Martine, présidente
Poissant, Guy, 1^{er} vice-président
D'Amour, Kim, 2^e vice-présidente
Renaud, Hélène, 3^e vice-présidente
Côté, Valérie, 4^e vice-présidente
Hébert, Sophie, secrétaire générale
Amyot, Stéphanie
Arcand, Annie
Bezeau, Brigitte
Bilocq, Mélina
Boudreau, Denis
Boudreau, Florence
Bourdeau, Mélissa
Bourdon, Véronique
Boursier, Annie-Claude
Boyer, Estelle
Breen, Richard
Brière, Stéphanie
Brunet, Karine
Charest, Caroline
Choquette, Anic
Cloutier, Amélie
Côté, Jade
Cousineau, Léa
Crête, Roxanne

Delisle, Dominique
Demers, Stéphanie
Dénier, Caroline
Deschamps, Sylvie
Diotte, Claudine
Dontigny, Jessica
Dufour, Debbie
Enciso, Beatriz
Fontaine, Shirley
Gauthier, Hélène
Gervais, Jean-Simon
Gionet, Marianne
Girard, Marie-Josée
Girard, Marilyn
Grondin, Chantal
Gruffy, Sandrine
Guérin, Jacinthe
Hainault, Alexia
Hamel, Marie-Hélène
Jaffelin, Sophie
Jomphe, Karelle
Kanoundjian, Christian
Laberge, Isabelle
Lagarde, Brigitte
Lalonde, Camille

Landry, Daniel
Lapierre, Isabelle
Lapierre, Véronik
Lauzon, Andréanne
Lavoie, Geneviève
Le Pailleur, Catherine
Leclerc, Annie
Leduc, Marilène
Lemire, Julie
Lépine, Tanya
Lévesque, France
Mailhot, Sophie
Maître, Valérie
Marcouiller, Denis
Mayer, Josiane
Mercier-Fortier, Janie
Meunier, Marc-Étienne
Michel, Amélie
Myre, Félix
Perras, Élisabeth
Poissant, Guy
Pommainville, Annie

Primeau, Chantal
Quesnel, Caroline
Raymond, Karine
Reid, Philippe
Robillard, Joanie
Ross, Sylvie
Rousseau, Lyne
Roy, Sébastien
Savoie, Jérôme
Serré, Olivier
Simoneau, Maude
St-Jean, Valérie
St-Pierre, Annie
Thibeault, Émilie
Tragnée, Josée
Trahan, Janie
Trédemy, Karine
Trudel-Crête, Karine
Vallerand, Sophie
Venne, Jean-Marc

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guy Poissant, 1^{er} vice-président, présente l'ordre du jour.

07-05-BDD-24-25-1624

Il est proposé par Josée Tragnée, appuyée par Janie Trahan, que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2025

07-05-BDD-24-25-1625

Il est proposé par Shirley Fontaine, appuyée par Lyne Rousseau, que le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

NOUVEAUX MEMBRES

Dauphin, Maëlle
Lindsay-Naranjo, Yawenda
Mantag, Mounir
Tsafack, Nestor

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sophie Hébert présente l'arbre décisionnel destiné à orienter les démarches lorsque la situation requiert un contact avec les responsables en santé et sécurité. Cet outil vise à clarifier les critères et étapes à suivre pour assurer une prise en charge efficace des différentes préoccupations.

Elle informe les personnes déléguées que toutes les informations relatives à cet arbre décisionnel sont accessibles sur le site internet de l'APL.

Par ailleurs, Sophie Hébert annonce qu'un outil similaire sera prochainement élaboré afin d'accompagner les démarches en cas de violence, garantissant ainsi un soutien et une orientation adaptés.

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL

Sophie Hébert rappelle qu'il y aura une élection au sein du Conseil exécutif et indique que les mises en candidature sont présentement en cours. Elle rappelle que la date butoir pour remettre le formulaire de mise en candidature au bureau de L'APL est fixé au 23 mai à 16h00.

6. GRIEF ET ARBITRAGE

Sophie Hébert informe les personnes déléguées que l'arbitrage concernant le grief patronal touchant le CPE a cours présentement. Elle indique les enjeux ainsi que les répercussions sur la tâche éducative, notamment pour le personnel enseignant du secondaire.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

7. AFFECTATION (JOURNÉES DE RECRUTEMENT)

Kim D'Amour, 2^e vice-présidente, présente la nouvelle procédure mise en place par le Centre de services scolaire entourant les journées de recrutement en précisant qu'une action pourrait être requise avant le 30 mai ou le 4 juillet, selon le statut du personnel enseignant précaire.

Elle en profite pour souligner les dates clés liées à l'affectation ainsi qu'aux rencontres préparatoires de l'APL.

Martine Provost, présidente, rappelle que les personnes enseignantes occupant un poste régulier à statut particulier (E2) sont désormais incluses dans le processus d'affectation.

8. COMMUNICATION APL (RÉFÉRENCE DE LA PROPOSITION DE PATRICK DUPRÉ)

Martine Provost rappelle les deux propositions de Patrick Dupré au Bureau des délégués de février dernier.

Pour la première, elle indique que les communications de L'APL sont dorénavant envoyées par courriels aux personnes déléguées et que l'opération se passe bien.

Pour la deuxième proposition, elle rappelle qu'une référence avait été adoptée à la suite de différentes propositions concernant la façon de sonder les membres sur leurs préférences.

Martine Provost précise que L'APL a sollicité une évaluation juridique afin de clarifier ses obligations en matière de communication avec ses membres. Si la loi impose la remise d'une copie papier des états financiers, les autres communications relèvent de la régie interne des syndicats, qui doivent veiller à ne pas nuire aux salariés dans leur relation avec l'employeur.

Face aux défis posés par les formats de communication, L'APL estime essentiel d'assurer une transmission efficace de l'information à l'ensemble des membres. Ainsi, afin de respecter les exigences légales et organisationnelles, le Conseil exécutif privilégie un mode de communication hybride et poursuit sa réflexion sur les améliorations possibles.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

07-05-BDD-24-25-1626

Il est proposé par Martine Provost, appuyée par Sébastien Roy, d'adopter les propositions du Conseil exécutif :

- A la suite de chaque réunion du Bureau des délégués, les communications APL seront envoyées par courriel aux personnes déléguées, qui les transmettront ensuite électroniquement aux membres de leur école ou centre ;
- Des exemplaires papier des documents seront distribués dans les écoles et les centres, en quantité suffisante, pour permettre leur affichage sur les babillards

- syndicaux et pour fournir des copies aux membres qui en auraient besoin ;
- La documentation en format numérique sera accessible sur le site internet de L'APL dès sa publication.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

Une personne déléguée demande que l'envoi puisse être effectué cinq minutes avant la rencontre du Bureau des délégués, plutôt qu'après celle-ci. Madame Provost répond que L'APL tentera de répondre à cette demande, mais qu'elle ne peut s'y engager formellement.

9. SAE « PREVENIR – LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE »

Kim D'Amour annonce la disponibilité en ligne de huit situations d'apprentissage et d'évaluation pour contrer les violences sexuelles. Le projet PRÉVENIR est une initiative de la FSE-CSQ en collaboration avec l'organisme Ruban blanc afin d'outiller les personnes enseignantes du programme Culture et citoyenneté québécoise.

10. PROJET DE LOI 47, 94, 89,100

Guy Poissant et Martine Provost passent en revue les récents projets de loi, en mettant l'accent sur leurs répercussions. Pour appuyer cette présentation, Guy Poissant présente les différents documents déposés sur le site Internet de l'APL (BD35a-b-c-d).

Concernant le **projet de loi 47**, *qui vise à renforcer la protection des élèves, notamment en matière de violence à caractère sexuel*, les points suivants ont été abordés :

- L'entrée en vigueur des premières dispositions depuis septembre 2024;
- L'obligation de communication d'informations entre les employeurs;
- Les risques d'abus liés à son application arbitraire;
- L'élaboration d'un code d'éthique obligatoire pour tous les Centres de services scolaire avant le 5 avril.

Le **projet de loi 89** *visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lockout* a été vivement critiqué pour les changements significatifs dans l'équilibre des relations de travail au Québec.

Parmi ses principales mesures, il impose un avis préalable de 7 jours avant un lockout, instaure l'obligation de maintenir certains services jugés essentiels pour le bien-être de la population, et confère au ministre du Travail le pouvoir d'interrompre une grève ou un lockout en transmettant le différend à l'arbitrage.

Ce projet de loi remet en question le rapport de force entre employeurs et travailleurs, rendant les négociations plus complexes et élargissant la notion de services essentiels au-delà du secteur de la santé et des services sociaux. En conséquence, les travailleuses et travailleurs seraient contraints d'assurer une prestation de travail malgré un arrêt de leurs activités.

Pour le **projet de loi 100**, sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs publics et parapublics. Il a été question, notamment :

- Du contexte et des objectifs;
- Des changements proposés;
- Des conséquences possibles.

Guy Poissant précise que ce projet de loi suscite des préoccupations quant à la perte d'autonomie locale et à la complexification de la prochaine ronde de négociation.

Pour le **projet de loi 94** visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses positions législatives.

Il a été question, notamment :

- De l'obligation pour le personnel enseignant de soumettre une planification pédagogique à sa direction;
- De l'imposition d'une évaluation annuelle de tous les membres du personnel enseignant par la direction;
- De la mise sur pied d'un comité sur la qualité des services éducatifs;
- De l'utilisation inutile de ressources

Guy Poissant insiste par la suite sur les différentes ressources d'informations et les moyens de mobilisation mis sur pied pour manifester l'opposition face à ces projets de loi.

11. INFORMATIONS

a) Suppléance occasionnelle

Kim D'Amour informe les délégués qu'une nouvelle grille de rémunération pour la suppléance occasionnelle a été instaurée depuis septembre 2024. Cette mesure concerne spécifiquement la suppléance occasionnelle pour les personnes qui ne font que de la suppléance au secteur des jeunes. Elle en présente les détails.

b) Libération – correction épreuves ministérielles

Kim D'Amour rappelle que des journées de libération sont prévues pour la correction des épreuves obligatoires ainsi que l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire. Elle en précise les modalités et invite les délégués à consulter l'INFO APL #10 pour plus de détails.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions

c) Étude panquébécoise

Valérie Côté, 4^e vice-présidente, invite les personnes déléguées à encourager le personnel enseignant de leur établissement à prendre part à une étude panquébécoise sur la communication entre l'école et la famille. Elle en expose les thèmes et objectifs, tout en précisant les modalités de participation.

d) Nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées d'école

Guy Poissant présente les différentes étapes de la nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées d'école. Il rappelle les échéances importantes, dont la tenue de l'assemblée générale avant le 15 juin et la transmission des noms des enseignantes et enseignants du CPE à la direction au plus tard le 20 juin.

Il précise également le processus de nomination des déléguées et délégués, ainsi que l'obligation d'acheminer ces informations à l'APL.

Il annonce une nouveauté pour 2025-2026 : en cas d'absence d'une personne déléguée syndicale, une personne remplaçante pourra assister aux réunions. Une procédure officielle est prévue à cet effet.

Enfin, il mentionne que l'élection des membres du conseil d'établissement se tiendra à la rentrée scolaire, avec un suivi prévu en début d'année 2025-2026.

e) Intelligence artificielle générative

Hélène Renaud, 3^e vice-présidente, informe les personnes déléguées de l'envoi, par le Centre de services, d'une note de service encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG). Elle en résume les principaux points et rappelle que ces directives s'appuient sur les grandes balises récemment publiées par le gouvernement.

Elle souligne que des discussions sont à venir avec le CSS sur ce sujet. Dans cette optique, les personnes déléguées sont invitées à partager leurs expériences liées à l'IAG ainsi que leurs réflexions sur les nouvelles directives afin d'enrichir les échanges à venir.

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

13. NOUVELLES DE MON MILIEU

Avant la pause, les personnes déléguées sont réunies par secteur afin d'échanger, notamment sur les projets pédagogiques particuliers.

À 20 H 30 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT
LEVÉE.
